

## Annexe 2

### Calendrier indicatif Opérations sur le capital

- J : Convocation du CA (réduction de capital)
- Envoi aux actionnaires d'un courrier de renonciation au droit de préemption et mainlevée de la clause d'inaliénabilité visée au pacte d'associés
- J + 10 : Réunion du CA :
- Arrête le principe de la réduction de capital et d'une reconstitution du capital postérieurement à la réduction
- Convoque l'assemblée générale extraordinaire
- J + 11 : Convocation de l'AGE – demande au Commissaire aux comptes d'établir un rapport sur la réduction de capital
- J + 30 : Réunion de l'AGE
- J + 31 : Dépôt du procès verbal au greffe et réception de l'attestation de dépôt permettant d'ouvrir le droit d'opposition des créanciers (20 jours)
- Envoi aux associés d'une offre de rachat de leurs actions
- J + 50 : Fin du délai d'opposition
- Réception des actionnaires des courriers de renonciation au droit de préemption et mainlevée de la clause d'inaliénabilité
- Réception des actionnaires (autres que CAP FAGNET) d'un courrier renonçant à bénéficier de la réduction de capital
- Courrier de CAP FAGNET demandant à bénéficier de la réduction de capital
- Cession par CAP FAGNET de ses actions à la CRIEE
- J + 51 : Convocation du conseil d'administration constatant la réduction de capital et l'augmentation de capital
- Modification des statuts
- Paiement du prix à CAP FAGNET par la CRIEE DE FECAMP
- J + 60 : Formalités au greffe